

**AUTORISATION DE REJET DES EAUX TRAITEES PAR UN SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (COURS D'EAU...)**

(La présente autorisation concerne les installations de plus de 20 Equivalent Habitants)

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif à établir et à mettre dans le dossier de demande de conception

après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet

1. DEMANDEUR :

Nom et Prénom : Domicile :
 Adresse du lieu de réalisation : Professionnel :
 Fax :
 Adresse de correspondance :

 Références cadastrales :

2. INSTALLATION PREVUE :

En respect de l'arrêté du 21 juillet 2015, fixant les prescriptions techniques applicables et les normes de rejet pour une installation recevant une charge brute supérieur à 1.2 kg/j DBO5, la filière nécessitera un exutoire. La filière choisie est :

- Lit filtrant drainé à flux vertical
- Filière Compact type :
- Filtre plantés de roseaux
- Autres (à préciser) :

Capacité nominale de la station d'épuration (en Equivalent Habitant - EH°)

3. LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :

- cours d'eau : autorisation du Maire ou l'autorité compétente à produire
- autres (à préciser):

Les effluents rejetés correspondront aux normes de rejet en vigueur de l'arrêté du 21 juillet 2015 Annexe 3 à savoir :

- 35 mg/l pour la DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours)
- 200 mg/l pour la DCO (Demande chimique en Oxygène)

OU Rendement minimum à atteindre 60% DBO5, 60% DCO, 50% MES

Les ouvrages de rejet en rivière des eaux usées traitées sont aménagés de manière à éviter l'érosion du fond et des berges, ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux, ne pas y créer de zone de sédimentation ou de colmatage et favoriser la dilution du rejet. Ces rejets sont effectués dans le lit mineur du cours d'eau, à l'exception de ses bras morts. Il sera muni d'un clapet anti retour.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET : (A faire compléter par la personne ou le service portant autorisation)

Je soussigné
 Nom et Prénom ou dénomination : :
 Adresse :
 Fax :
 autorise M..... à rejeter les eaux traitées issues de l'installation
 d'assainissement précédemment décrite situé sur la parcelle cadastrée dans le milieu
 hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe.
 La station de traitement des eaux usées respectera les performances épuratoires fixées par l'arrêté du 21 juillet 2015.
 Le propriétaire s'engage à respecter les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 ainsi que le règlement de service du SPANC66.
Observations :

Fait à Le Fait à Le

Signature du demandeur

Signature de la personne portant autorisation